

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1564

26 juillet 2007

SOMMAIRE

Ability Lubeck Retail S.à r.l.	75044	ING RPFi Soparfi Finco S.à r.l.	75055
ALDO BEI et FILS Sàrl	75053	International Transinvest Holding S.A. ...	75070
Algenib Holding S.A.	75042	Kauri Capital Stapel Centre	75057
Alternative Travail Temporaire	75053	KP Automotive S.à r.l.	75042
Ardenza S.A.	75053	KP Interiors S.à r.l.	75067
ARTEMIS Information Management	75071	La Continentale S.A.	75053
Assotex Finance S.A.	75070	Léon KREMER & Fils S.à r.l.	75072
Broker Consulting S.A.	75036	L.H. Europe	75038
Café de la Mine SA	75068	Ligne Rouge S.à r.l.	75066
CEREP Ambroise S.à r.l.	75050	Lowatra S.à r.l.	75067
Clavigo S.A.	75037	Luxpack S.à r.l.	75052
Compagnie Alimentaire et Financière S.A.	75062	Manulife European Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	75066
Coperval Holding S.A.	75034	Morgan Stanley Asset Management S.A.	75045
Cristoforo Colombo International S.A. ...	75037	Novafin S.A.	75072
De-Ar Immo S.A.	75062	Ogla S.A.	75059
ESRI BeLux S.A.	75071	Opava Development Hollerich S.A.	75026
Eurimar S.A.	75071	Pascha Holding S.A.	75060
First Marketing Financial Services (FMFS) S.A.	75071	Pastificio Bolognese	75072
Flyer Holding S.A.	75067	R-Control Désinfections S.A.	75043
Flyer Holding S.A.	75043	R-Control Désinfections S.A.	75043
Flyer Holding S.A.	75066	Reedbuck Company Lux	75034
Flyer Holding S.A.	75066	Rhomos Promotions S.A.	75059
Flying Circus S.A.	75038	RMC Participations (Soparfi) S.à r.l.	75062
Gero Investments Lux S.à r.l.	75039	SeeReal Technologies S.A.	75034
Greenvest S.A.	75052	Shoe & Keys S.à r.l.	75052
Hamburg-Mannheimer	75043	Speracconsult S.A.	75049
i2i Holding S.A.	75070	Stock Américain I	75052
Ilmauria S.A.	75064	Topvision Luxembourg S.A.	75063
Ilmauria S.A.H.	75064	Vistec Semiconductor Systems Holdings S. à r.l.	75037
Imminvest S.A.	75051	Vivalux S.A.	75061
Imminvest S.A.	75064		
Indra S.A.	75062		

Opava Development Hollerich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 128.669.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of May.

Before Us M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1.- The public limited company SOCIETE IMMOBILIERE OPAVA S.A., with registered office in L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie,

here duly represented by its delegate of the board of directors Mr Edouard Sauer, commercial, professionally residing in L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II.

2.- The company governed by the laws of British Virgin Islands ABAKAN REAL ESTATE INC., with registered office in Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, De Castro Street, Akara Building, (British Virgin Islands),

here duly represented by Mr Jeannot Diderrich, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Such appearing persons, acting as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company (société anonyme) to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company («société anonyme»), under the name of OPAVA DEVELOPMENT HOLLERICH S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of thirty-one Euros (31.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders, Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 3rd Friday of May at 02.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be

required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2007.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2008.
- 3.- Exceptionally, the first delegate of the board of directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the one thousand (1,000) shares have been subscribed as follows:

1.- The public limited company SOCIETE IMMOBILIERE OPAVA S.A., with registered office in L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie, five hundred and fifty shares,	550
2.- The company governed by the laws of British Virgin Islands ABAKAN REAL ESTATE INC., with registered office in Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, De Castro Street, Akara Building, (British Virgin Islands), four hundred and fifty shares,	450
Total: one thousand shares,	1,000

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately two thousand two hundred and fifty Euros (2,250.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - a) Mr Edouard Sauer, commercial, born in Luxembourg, on the 28th of September 1960, professionally residing in L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II;
 - b) Mr Jeannot Diderrich, chartered accountant, born in Ettelbruck, on the 27th of March 1973, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
 - c) Mr Ali Shanu Sherwani, private employee, born in Luxembourg, on the 24th of April 1975, professionally residing in L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The private limited liability company KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., with registered office in L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B number 33.849).
- 4.- The registered office is established in L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II.
- 5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2013.
- 6.- Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr Edouard Sauer, prenamed, as delegate of the board of directors.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société anonyme SOCIETE IMMOBILIERE OPAVA S.A., avec siège social à L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Edouard Sauer, commerçant, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II.

2.- La société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques ABAKAN REAL ESTATE INC., avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, De Castro Street, Akara Building, (Iles Vierges Britanniques),

ici dûment représentée par Monsieur Jeannot Diderrich, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de OPAVA DEVELOPMENT HOLLERICH S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées Générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3ème vendredi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3.- Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1- La société anonyme SOCIETE IMMOBILIERE OPAVA S.A., avec siège social à L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie, cinq cent cinquante actions,	550
2.- La société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques ABAKAN REAL ESTATE INC., avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, De Castro Street, Akara Building, (Iles Vierges Britanniques), quatre cent cinquante actions,	450
Total: mille actions,	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cent cinquante Euros (2.250,- EUR).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Edouard Sauer, commerçant, né à Luxembourg, le 28 septembre 1960, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II;
 - b) Monsieur Jeannot Diderrich, expert comptable, né à Luxembourg, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;
 - c) Monsieur Ali Shanu Sherwani, employé privé, né à Luxembourg, le 24 avril 1975, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II.
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société à responsabilité limitée KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 33.849).
- 4.- Le siège social est établi à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par le point 3 des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Edouard Sauer, préqualifié, comme délégué du conseil d'administration.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Diderrich, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2007. Relation GRE/2007/2373. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 12 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007071541/231/444.

(070077231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 112.913.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072043/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04809. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Coperval Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 88.863.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072088/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03944. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Reedbuck Company Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.868.

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de REEDBUCK COMPANY LUX, une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 124 868, constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné, en date du 21 février 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Meunier employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nicole Marongiu, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christophe Blondeau employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois mille quatre cent quarante-quatre euros (EUR 3.444,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente-quatre mille quatre cent quarante-quatre euros (34.444,- EUR) par la création et l'émission de trente-quatre (34) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de huit mille cent quinze euros trente-cinq cents (EUR 8.115,35) par action.

2. Souscription et libération des nouvelles actions et libération de la prime d'émission de huit mille cent quinze euros trente-cinq cents (EUR 8.115,35) par action nouvellement émise, soit deux cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-trois euros (EUR 275.923,-).

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois mille quatre cent quarante-quatre euros (3.444,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant de trente-quatre mille quatre cent quarante-quatre euros (34.444,- EUR) par la création et l'émission de trente-quatre (34) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale émises avec une prime d'émission de huit mille cent quinze euros trente-cinq cents (8.115,35 EUR) par action.

L'Assemblée admet la société DEGROOF STRUCTURED FINANCE S.A., une société anonyme, régie par le droit belge, établie et ayant son siège social au 18, rue Guimard, B-1040 Bruxelles, à la souscription des trente-quatre (34) actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les trente-quatre (34) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par DEGROOF STRUCTURED FINANCE S.A., prénommée, représentée par Monsieur Alain Meunier prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bruxelles (Belgique), le 26 mars 2007, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites, avec la prime d'émission, sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de deux cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-sept euros (279.367,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trente-quatre mille quatre cent quarante-quatre euros (34.444,- EUR) divisé en trois cent quarante-quatre (344) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Meunier, N. Marongiu, C. Blondeau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2007, Relation: EAC/2007/3264. — Reçu 2.793,66 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007072073/239/77.

(070077699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Broker Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 99.577.

—
Rapport

Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 13 juin 2007 au siège social de la société BROKER CONSULTING SA il résulte que la résolution suivante a été prise à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution n^o 1

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER SA domiciliée 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, RC B 51094, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n^o 2

L'Assemblée révoque la société G.T. IMMOBILIER SA domiciliée 2, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, RC B 64135, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n^o 3

L'Assemblée nomme la société Luxembourg TELECOM SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 67351 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 2, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société LUXEMBOURG TELECOM SA prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n^o 4

L'Assemblée nomme la société HOLFIN WORLDWIDE SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 127204 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société HOLFIN WORLWIDE SA prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n^o 5

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER SA domiciliée à Tortola - British Virgin Islands, (BVI), AKARA Building 24 De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, enregistrée au Registre de Commerce de British Virgin Islands sous le numéro IBC 319166, du poste de commissaire aux comptes. La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Résolution n^o 6

L'Assemblée nomme la société FEGON INTERNATIONAL SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 72287 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Signature / Signature / Signature / HOLFIN WORLDWIDE SA / AA&C ASSOCIATES SA

Président / Secrétaire / Scrutateur / L'Actionnaire 1 / L'Actionnaire 2

Référence de publication: 2007072685/2741/49.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05032. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Cristoforo Colombo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.134.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 2 juin 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007, a désigné Mademoiselle Corinne Bitterlich, employée privée, née le 2 juillet 1969, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 2 juin 2006 pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 2 juin 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 2 avril 2007.

Pour CRISTOFORO COLOMBO INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007072662/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04660. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Clavigo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.190.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social a Luxembourg, le 9 mai 2007

Décision est prise de ratifier la délibération du Conseil d'administration du 18 septembre 2006 de coopter Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société à la place de Monsieur Angelo De Bernardi.

Monsieur Bertoni Franco, Monsieur Donati Régis et Monsieur De Bernardi Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

CLAVIGO S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007072542/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Vistec Semiconductor Systems Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 110.659.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée VISTEC SEMICONDUCTOR SYSTEMS HOLDINGS S.A R.L.

L'associé unique de la susnommée société, VISTEC SEMICONDUCTOR SYSTEMS HOLDINGS Sàrl., a changé de nom et porte désormais la dénomination de VISTEC SEMICONDUCTOR SYSTEMS HOLDINGS LTD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour extrait conforme

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007072538/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04678. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Flying Circus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.583.

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 6 septembre 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 6 septembre 2005 pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 15 décembre 2003, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 9 mars 2007.

Pour FLYING CIRCUS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007072683/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04657. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

L.H. Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-7411 Ansembourg, Château d'Ansembourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007072484/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05530. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Gero Investments Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.027.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.006.

In the year two thousand and seven, on the second day of May,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GERO INVESTMENTS LUX S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 115.006, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary dated March 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1080 of June 2, 2006, (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on April 3, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

1. MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., a Delaware limited partnership, with business address at 520 Madison Avenue, 35th Floor, New York, NY 10022, USA (MP US),

2. MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II, L.P., a Cayman limited partnership with registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (MP Cayman), and

3. ELQ INVESTORS, Ltd., an English limited liability company with registered office at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A, 2BB, United Kingdom, registered with the companies registrar under number 4762058 (ELQ and together with MP US and MP Cayman, the Shareholders).

all Shareholders being hereby represented by Ms Arlette Siebenaler, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of three proxies.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of one million seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 1,007,750.-), represented by forty thousand three hundred and ten (40,310) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by an amount of nineteen thousand two hundred and fifty euro (EUR 19,250.-) so as to bring the share capital of the Company to one million twenty-seven thousand euro (EUR 1,027,000.-) by way of the creation and issue of seven hundred seventy (770) new shares of the Company, numbered 40,311 through 41,080, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, in consideration for a contribution in cash;

2. Subscription to the increase specified under item 1. above, and payment;

3. Amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the above share capital increase; and

4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority for any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of HALSEY GROUP S.à.r.l., acting individually to proceed on behalf of the Company with the registration of the above change in the relevant registers of the Company.

III. the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its present amount of one million seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 1,007,750.-), represented by forty thousand three hundred and ten (40,310) shares, numbered 1 through 40,310, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by an amount of nineteen thousand two hundred and fifty euro (EUR 19,250.-) so as to bring the share capital of the Company to one million twenty-seven thousand euro (EUR 1,027,000.-) by way of the creation and issue of seven hundred seventy (770) new shares of the Company, numbered 40,311 through 41,080, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, in consideration for a contribution in cash;

Subscription - Payment

The Shareholders, represented as stated here above, resolve the subscription of the new shares as follows:

1. ELQ declares (i) to subscribe to three hundred eighty-five (385) new shares of the Company, numbered 40,311 through 40,695, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of nine thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 9,625.-);

2. MP US declares (i) to subscribe to two hundred eighty-three (283) new shares of the Company, numbered 40,696 through 40,978, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of seven thousand and seventy-five euro (EUR 7,075.-); and

3. MP CAYMAN declares (i) to subscribe to one hundred and two (102) new shares of the Company, numbered 40,979 through 41,080, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of two thousand five hundred and fifty euro (EUR 2,550.-).

The aggregate amount of nineteen thousand two hundred and fifty euro (EUR 19,250) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at one million twenty-seven thousand euro (EUR 1,027,000.-), represented by forty-one thousand and eighty (41,080) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up. The shares are numbered from 1 through 41,080.»

The Shareholders acknowledge that as a result of the above, the shareholding of the Company is as follows:

1. MP US owns fifteen thousand one hundred and twenty-four (15,124) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

2. MP CAYMAN owns five thousand four hundred and sixteen (5,416) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each; and

3. ELQ owns twenty thousand five hundred and forty (20,540) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above change with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of HALSEY GROUP S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the above change in the relevant books and registers of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deuxième jour de mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GERO INVESTMENTS LUX S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.006, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 13 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1080 du 2 juin 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, du 3 avril 2007, non publié encore au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

1. MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., un limited partnership organisé selon la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 520 Madison Avenue, 35th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis (MP US),

2. MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P., une société des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (MP Cayman), et

3. ELQ INVESTORS, Ltd., une société à responsabilité limitée de droit anglais ayant son siège social à Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A, 2BB, Royaume-Uni, inscrite auprès du registre des sociétés sous le numéro 4762058 (ELQ et avec MP US et MP CAYMAN, les Associés),

Les Associés étant représentés par Mme Arlette Siebenaler, employée privée, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu de trois procurations.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société:

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un million sept mille sept cent cinquante euros (EUR 1.007.750,-) représenté par quarante mille trois cent dix (40.310) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, d'un montant de dix-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 19.250,-), afin de porter le capital social de la Société à un million vingt-sept mille euros (EUR 1.027.000,-), par la création et l'émission de sept cent soixante-dix (770) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 40.311 à 41.080, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire;

2. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 1 et paiement;

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital; et

4. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter l'augmentation du capital ci-dessus avec pouvoir et autorité attribué à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de HALSEY GROUP S.à.r.l., agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million sept mille sept cent cinquante euros (EUR 1.007.750,-) représenté par quarante mille trois cent dix (40.310) parts sociales, numérotées de 1 à 40.310, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, d'un montant de dix-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 19.250,-), afin de porter le capital social de la Société à un million vingt-sept mille euros (EUR 1.027.000,-), par la création et l'émission de sept cent soixante-dix (770) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 40.311 à 41.080, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire;

Souscription - Libération

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, décident la souscription des nouvelles parts sociales comme suit:

1. ELQ déclare (i) souscrire à trois cent quatre-vingt-cinq (385) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 40.311 à 40.695, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de neuf mille six cent vingt-cinq euros (EUR 9.625,-);

2. MP US déclare (i) souscrire à deux cent quatre-vingt-trois (283) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 40.696 à 40.978, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de sept mille soixante-quinze euros (EUR 7.075,-); et

3. MP CAYMAN déclare (i) souscrire à cent deux (102) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 40.979 à 41.080, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 2.550,-).

Le montant total de dix-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 19.250,-) est à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million vingt-sept mille euros (EUR 1.027.000,-), représenté par quarante mille cent quatre-vingt (40.180) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les parts sociales sont numérotées de 1 à 40.180.»

Les Associés prennent acte que, en conséquence des résolutions prises ci-dessus, la détention de parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

1. MP US détient quinze mille cent vingt-quatre (15.124) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. MP CAYMAN détient cinq mille quatre cent seize (5.416) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; et

3. ELQ détient vingt mille cinq cent quarante (20.540) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et pour tout employé de HALSEY GROUP S.à.r.l. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007. Relation: LAC/2007/7056. — Reçu 1.912,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007072912/242/187.

(070078452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Algenib Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.384.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073159/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05808. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

KP Automotive S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.530.

Par résolution signée en date du 9 mai 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Thomas C Keen, avec adresse au 200, Crescent Court, TX-75201 Dallas, Etats-Unis, de son poste de gérant A avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur John Wilson, avec adresse au 1420, Sandstone Ct, TX-76092, Southlake, Etats-Unis, en tant que gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072482/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04515. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Hamburg-Mannheimer, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 58.508.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
Administrateur, Directeur / Directeur

Référence de publication: 2007072492/2452/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06402. - Reçu 209 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

R-Control Désinfections S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 64, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 67.965.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN
Signature

Référence de publication: 2007072491/2503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00440. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

R-Control Désinfections S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 64, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 67.965.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN
Signature

Référence de publication: 2007072490/2503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00439. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Flyer Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 71.806.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007072488/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02718. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Ability Lubeck Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 162.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.118.

In the year two thousand and seven, on the eleventh of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

ABILITY LUBECK RETAIL HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.117,

here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established in April, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ABILITY LUBECK RETAIL S.à r.l. (the «Company») with registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 123.118, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 19, 2006, published in the Mémorial C n° 277 of March 1st, 2007.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, fully paid up.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one hundred fifty thousand Euro (€ 150,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one hundred sixty-two thousand five hundred Euro (€ 162,500.-) by creation and issue of six thousand (6,000) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

Subscription - Payment

ABILITY LUBECK RETAIL HOLDINGS S.à r.l., prenamed, subscribes for all six thousand (6,000) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and fully pays them up in their nominal value of one hundred fifty thousand Euro (€ 150,000.-) by contribution in cash in the same amount.

The amount of one hundred fifty thousand Euro (€ 150,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above resolution, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set to one hundred sixty-two thousand five hundred Euro (€ 162,500.-) split into six thousand five hundred (6,500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (€ 3,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ABILITY LUBECK RETAIL HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.117 et ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Grégoire, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée en avril 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par leur mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ABILITY LUBECK RETAIL S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.118, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 19 décembre 2006, et publié au Mémorial C n° 277 du 1^{er} mars 2007.

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent cinquante mille euros (€ 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) à cent soixante-deux mille cinq cents euros (€ 162.500,-) par la création et l'émission de six mille (6.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Souscription - Libération

ABILITY LUBECK RETAIL HOLDINGS S.à r.l., susnommée, souscrit aux six mille (6.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, et libère intégralement leur valeur nominale pour un montant total de cent cinquante mille euros (€ 150.000,-) par apport en numéraire d'un même montant.

Un montant de cent cinquante mille euros (€ 150.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite aux résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent soixante-deux mille cinq cents euros (€ 162.500,-) représenté par six mille cinq cents (6.500) parts sociales, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros (€ 3.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007. Relation: LAC/2007/5127. — Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007073244/211/99.

(070079039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Morgan Stanley Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.193.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of May

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders (the «Meeting») of MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A. (the «Company») having its registered office at 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated

by a deed of the notary Edmond Schroeder on 21 November 1988, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 11 January 1989.

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») were amended for the last time on 11 May 2004 by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch published in the Mémorial C n ° 766 on 27 July 2004.

The Meeting was declared open at 9 a.m. and presided by Josiane Schroeder, lawyer, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Olivier Wolf, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Marianna Tothova, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised *ne varietur* by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

II. All the shareholders were present or represented and declared to have knowledge of the agenda of the Meeting and to waive any and all procedures of convening or others.

After this has been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the Meeting, the Meeting proceeded pursuant to its agenda.

The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1 Amendment of Article 8 of the Articles relating to the meetings of shareholders of the Company in order to provide for the possibility to hold the shareholders' meetings by way of video conference, to provide for the possibility to vote by ballot papers and to shorten the period for sending the notices of general meetings to registered shareholders from 16 days to 8 days.

2 Amendment of Article 10 of the Articles relating to the board of directors of the Company in order to provide for the possibility for directors to participate in the meetings of the board by video conference or by any other telecommunication means.

3 Amendment of paragraph 3 of Article 13 of the Articles relating to the conflict of interest rules in order to authorise the directors to vote on transactions in which they have personal interest if they are concluded in the ordinary course of business at arm's length, and such interest shall not need to be reported to the meeting of shareholders.

4 Any other business.

III. In consideration of the agenda of the Meeting, a quorum of 50% of the shares is required in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended). From the attendance list, it appears that all the shares issued are represented at the Meeting. Consequently, the required quorum is reached and the Meeting may validly decide on the items of the agenda and adopt these items subject to a majority of at least two-thirds of the votes cast.

After having taken knowledge of the agenda, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend Article 8 of the Articles relating to the meetings of shareholders of the Company in order to provide for the possibility to hold the shareholders' meetings by way of video conference and to provide for the possibility to vote by ballot papers, by inserting 5 new paragraphs after its fifth paragraph. The 5 new paragraphs shall read as follows:

«Shareholders may participate in a meeting of shareholders by video conference or any other telecommunication means allowing for their identification and for effective participation in the meeting. Shareholders participating in this way shall be deemed present for the purpose of quorum and majority rules.

Shareholders who are unable to attend a meeting are authorised to cast their vote by ballot papers («formulaire»).

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Corporation or by fax at the fax number of the registered office of the Corporation.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- Name, address or registered office of the relevant shareholder;
- Total number of shares held by the relevant shareholder;
- Agenda of the general meeting;

- Indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolutions;
- Name, title and signature of the relevant shareholder or of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper («formulaire») shall be received by the Corporation no later than 5 p.m., Luxembourg time on the bank business day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper («formulaire») received by the Corporation after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper («formulaire») shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.»

The Meeting further resolves to amend paragraph 8 (which will become paragraph 13 after the abovementioned amendment) of article 8 of Articles in order to shorten the period for sending the notices of general meetings to the registered shareholders from 16 days to 8 days so as to read as follows:

«Shareholders will meet upon call by the board of directors pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.»

Second resolution

The Meeting resolves to amend Article 10 of the Articles relating to the board of directors of the Company in order to provide for the possibility for directors to participate in the meetings of the board by video conference or by any other telecommunication means, by inserting a new paragraph after the sixth paragraph. The new paragraph seven shall read as follows:

«The internal regulations of the board of directors may provide that the directors participating in the board meeting by video conference or any other telecommunication means allowing for their identification and effective participation to the meeting shall be deemed present for the purpose of quorum and majority rules.»

Third resolution

The Meeting resolves to amend the third paragraph of Article 13 of the Articles relating to the conflict of interest rules in order to authorise the directors to vote on transactions in which they have personal interest if they are concluded in the ordinary course of business at arm's length, and such interest shall not need to be reported to the meeting of shareholders. Following sentence shall be added in the end of the third paragraph:

«These rules do not apply when the board of directors votes on transactions, in which any director may have any personal interest, if they are concluded in the ordinary course of business at arm's length.»

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the members of the bureau and by the notary.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company, as a result of this document are of EUR 1,500.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A. (la «Société») ayant son siège social au 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder en date du 21 novembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 11 janvier 1989.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 11 mai 2004 suivant acte reçu par le notaire soussigné alors notaire de résidence à Mersch, publié dans le Mémorial C n ° 766 le 27 juillet 2004.

L'Assemblée est déclarée ouverte à neuf heures et est présidée par Josiane Schroeder, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Olivier Wolf, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Marianna Tothova, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées ne varietur par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

II. Tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée et renoncent à toutes les procédures de convocation et autres.

Après que ce qui précède a été établi par le président et constaté par les participants à l'Assemblée, l'Assemblée a procédé selon l'ordre du jour repris ci-après.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Modification de l'article 8 des Statuts concernant les assemblées générales des actionnaires de la Société afin de prévoir la possibilité de tenir les assemblées générales des actionnaires par visioconférence, prévoir la possibilité de voter par correspondance au moyen d'un formulaire, et raccourcir le délai d'envoi des convocations aux assemblées générales aux actionnaires nominatifs de 16 jours à 8 jours.

2 Modification de l'article 10 des Statuts concernant le conseil d'administration de la Société afin de prévoir la possibilité pour les administrateurs de participer aux réunions du conseil par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication.

3 Modification de l'alinéa 3 de l'article 13 des Statuts concernant les règles de conflit d'intérêts afin d'autoriser les administrateurs de voter sur les transactions dans lesquelles ils ont un intérêt personnel, si elles sont conclues dans des conditions normales et un tel intérêt ne doit pas être reporté à l'assemblée générale des actionnaires.

4 Divers.

III. En considération de l'ordre du jour de l'Assemblée, un quorum de 50% des actions est requis conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont représentées. En conséquence, le quorum est atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer sur les points figurant à son ordre du jour et adopter ces points à une majorité des deux tiers des votes exprimés.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée prend unanimement les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts concernant les assemblées générales des actionnaires de la Société afin de prévoir la possibilité de tenir les assemblées générales des actionnaires par visioconférence et de prévoir la possibilité de voter par correspondance au moyen d'un formulaire, en ajoutant 5 nouveaux alinéas après son cinquième alinéa. Les 5 nouveaux alinéas seront rédigés comme suit:

«Les actionnaires peuvent participer à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à l'assemblée. Les actionnaires participant de cette façon sont réputés présents pour le calcul de quorum et de la majorité.

Les actionnaires ne pouvant pas participer à l'assemblée sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, par envoi recommandé, par courrier spécial utilisant une société postale internationalement reconnue au siège social de la Société ou par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire qui ne comporte pas une des mentions ou indications qui suivent est à considérer comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- Nom, adresse ou siège social de l'actionnaire concerné;
- Nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné;
- Ordre du jour de l'assemblée;
- Indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- Nom, titre et signature de l'actionnaire concerné ou des représentants dûment autorisés de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à 17.00 heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable bancaire précédant immédiatement le jour de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après ce délai ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par la Société:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par envoi recommandé, par courrier spécial utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou

(b) si délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.»

L'Assemblée ensuite décide de modifier l'alinéa 8 (qui deviendra alinéa 13 après la modification mentionnée plus haut) de l'article 8 des Statuts afin de raccourcir le délai d'envoi des convocations aux assemblées générales aux actionnaires nominatifs de 16 jours à 8 jours, qui sera rédigé comme suit:

«Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration sur avis, donnant l'ordre du jour, envoyé par lettre recommandée à chaque actionnaire à l'adresse figurant au registre des actionnaires au moins huit jours avant l'assemblée, et publié conformément aux dispositions de la loi.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des Statuts concernant le conseil d'administration de la Société afin de prévoir la possibilité pour les administrateurs de participer aux réunions du conseil par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication en ajoutant un nouvel alinéa après le sixième alinéa. Le nouvel alinéa sept sera rédigé comme suit:

«Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul de quorum et de la majorités les administrateurs qui participent à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à la réunion.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 13 des Statuts concernant les règles de conflit d'intérêts afin d'autoriser les administrateurs de voter sur les transactions dans lesquelles ils ont un intérêt personnel, si elles sont conclues dans des conditions normales et un tel intérêt ne doit pas être reporté à l'assemblée générale des actionnaires. La phrase suivante sera ajoutée à la fin du troisième alinéa:

«Ces règles ne sont pas applicables aux décisions du conseil d'administration qui concernent les transactions dans lesquelles un administrateur a un intérêt personnel, lorsqu'il s'agit des transactions courantes conclues dans des conditions normales.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal signé par les membres du bureau et le notaire.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont de EUR 1.500,-.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise déclare par les présentes que sur demande des comparants le présent acte est rédigé dans la langue anglaise suivie d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, il est déterminé qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signés avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. Schroeder, O. Wolf, M. Tothova, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007. Relation: LAC/2007/8788. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007074326/242/218.

(070080743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

Speraconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 67.569.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 10. Oktober 2006

Punkt 1 der Tagesordnung

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Abwahl der Gesellschaft FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves von ihrem Posten als Aufsichtskommissar.

Punkt 2 der Tagesordnung

Die Aktionäre beschließen einstimmig die Ernennung der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zum Aufsichtskommissar.

Das Mandat wird auf 4 Jahr festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Punkt 3 der Tagesordnung

Die Aktionäre beschließen die Ernennung von Herr Hans-Dieter Schreiber, Betriebswirt, wohnhaft zu D-54298 Orenhofen, Zemmererstr. 75, zum delegierten des Verwaltungsrates für die tägliche Geschäftsführung mit Vollmacht die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift nach außen rechtskräftig zu verpflichten.

Das Mandat wird auf 4 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Référence de publication: 2007073206/745/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04311. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

CEREP Ambroise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.673.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP II S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.559, and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 888 dated 13 September 2005, page 42588 (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP AMBROISE S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.673 and incorporated by deed drawn up on 6 July 2005 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have been published in the Memorial under number 1260 dated 23 November 2005, page 60454 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles to expressly provide for the possibility of interim dividends and consequently insert a second paragraph in the article 17 of the Articles, which shall be read as follows:

«The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to its/their unitholding in the Company.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.»

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mai,

Par-devant Maître Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

CEREP II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.559, constituée en vertu d'un acte du 13 avril 2005 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 888 daté du 13 septembre 2005, page 42588 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP AMBROISE S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.673 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 6 juillet 2006 et dont les statuts ont été publiés dans le Mémorial daté du 23 novembre 2006 sous le numéro 1260, page 60454 (la«Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Regis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts pour prévoir expressément la possibilité de distribution de dividendes intérimaires et d'insérer en conséquence un deuxième paragraphe à l'article 17 des Statuts, qui doit être lu comme suit:

«Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à 1.800,- Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, Relation: LAC/2007/9932. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007073282/211/90.

(070079258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Imminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 83.301.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073219/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05219. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Luxpack S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, Zone Artisanale.

R.C.S. Luxembourg B 108.410.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007073201/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF06018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Shoe & Keys S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.672.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007073200/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF06010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Stock Américain I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 18.208.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES SARL

Signature

Référence de publication: 2007073199/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF06012. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Greenvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5339 Moutfort, 49, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 83.193.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007073192/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06124. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Alternative Travail Temporaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 47.966.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007073321/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

ALDO BEI et FILS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 87.561.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2007.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007073327/612/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06344. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070080202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

Ardenza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 42.824.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072478/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04872. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

La Continentale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.317.

L'an deux mille sept, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA CONTINENTALE S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 9.317, constituée suivant acte notarié en date du 15 juillet 1970, publié au Mémorial C numéro 173 du 1^{er} octobre 1970, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 29 novembre 2001, dont un extrait a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 3 juillet 2002 aux fins de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Calmes, ingénieur diplômé, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gerhard Nellinger, conseiller, demeurant professionnellement L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Axel Thomas, ingénieur diplômé, demeurant à L-1626 Luxembourg, 4, rue des Girondins.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

2.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les activités industrielles et commerciales dans les secteurs de la métallurgie, chimie et énergie et des disciplines voisines ainsi que toutes les opérations généralement quelconques qui s'y rattachent directement ou indirectement ou qui en facilitent la réalisation.»

3.- Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

4.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les activités industrielles et commerciales dans les secteurs de la métallurgie, chimie et énergie et des disciplines voisines ainsi que toutes les opérations généralement quelconques qui s'y rattachent directement ou indirectement ou qui en facilitent la réalisation.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article douze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.»

75055

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer tous les administrateurs de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Jean Calmes, ingénieur diplômé, né à Luxembourg, le 14 avril 1944, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon;
- Monsieur Axel Thomas, ingénieur diplômé, né à Seeboden (Autriche), le 9 novembre 1944, demeurant à L-1626 Luxembourg, 4, rue des Girondins;
- Madame Marie-Thérèse Gorges-Heinz, gérante de société, née à Dudelange, le 9 août 1949, demeurant à L-4112 Esch-sur-Alzette, 29, place de l'Europe.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Madame Marie-Thérèse Gorges-Heinz, préqualifiée.

Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes de la société.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

La société civile AUTONOME DE REVISION, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro E 955.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Madame Marie-Thérèse Gorges-Heinz, préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Calmes, G. Nellingier, A. Thomas, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mai 2007. Relation GRE/2007/2048. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007073153/231/100.

(070079221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

ING RPF Soparfi Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.017.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ING RETAIL PROPERTY FUND IBERICA L.P., a partnership organized under the laws of the Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, registered under number 149, represented by its general partner, ING RPF MANAGEMENT LIMITED, a company organised under the laws of Guernsey, registered under number 36004;

here represented by Mélanie Sauvage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on May 15, 2007.

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his representative, has requested the notary to state that:

- the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of ING RPFi SOPARFI FINCO, S.à.r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, than residing in Sanem, on December 24, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 309 dated April 27, 2000 and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B. 74.017 (the Company);

- the Company has an issued share capital of two million five hundred thousand euro (EUR 2,500,000.-) represented by one hundred thousand (100,000) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- the appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;

- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the Company's registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deuxième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ING RETAIL PROPERTY FUND IBERICA L.P., une société en commandite de droit de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, inscrite sous le numéro 149, représentée par son associé commandité, ING RPFi MANAGEMENT LIMITED, une société de droit de Guernesey enregistrée sous le numéro 36004,

Ici représentée par Maître Mélanie Sauvage, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- la comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ING RPFi SOPARFI FINCO, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, Notaire de résidence à Sanem, en date du 24 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 309 en date du 27 avril 2000 et inscrite au Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 74.017 (la Société).

- le capital social de la Société s'élève à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

- la comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- la comparante, en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

- la comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: M. Sauvage, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007. Relation: LAC/2007/10662. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007072833/242/81.

(070078471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Kauri Capital Stapel Centre, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.754.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of April.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KAURI CAPITAL 1, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119.751,

here represented by Mr Carsten Opitz, maître en droit, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 26, 2007.

The above-mentioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of KAURI CAPITAL STAPEL CENTRE, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119.754, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 31 October 2006, number 1982 (hereafter the «Company»). The articles of Incorporation have been modified by the undersigned notary on 2 March 2007, not yet published.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, up to four hundred ninety-five thousand one hundred euro (EUR 495,100.-), represented by nineteen thousand eight hundred and four (19,804) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, through the issue of nineteen thousand three hundred and four (19,304) shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent modification of article 6 of the articles of association of the Company.

The sole shareholder approved the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred eighty-two thousand six hundred euro (EUR 482,600.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to four hundred ninety-five thousand one hundred euro (EUR 495,100.-), represented by nineteen thousand eight hundred and four (19,804) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, through the issue of nineteen thousand three hundred and four (19,304) shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

All the nineteen thousand three hundred and four (19,304) new shares of the Company have been subscribed by KAURI CAPITAL 1, prequalified, here represented by Mr Carsten Opitz, prequalified, at a total price of four hundred eighty-five thousand hundred euro (EUR 485,100.-), out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company,

The subscribed shares have been fully paid up in cash by KAURI CAPITAL 1, prequalified, so that the total amount of four hundred eighty-two thousand six hundred euro (EUR 482,600.-) is at the disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

Further the sole shareholder resolved to modify article 6 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at four hundred ninety-five thousand one hundred euro (EUR 495,100.-), represented by nineteen thousand eight hundred and four (19,804) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KAURI CAPITAL 1, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 119.751,

ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de KAURI CAPITAL STAPEL CENTRE, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 119754, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 octobre 2006, numéro 1982 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mars 2007, non encore publié.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales chacune, à quatre cent quatre-vingt-quinze mille cent euros (EUR 495.100,-) représenté par dix-neuf mille huit cent quatre (19.804) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à travers l'émission de dix-neuf mille trois cent quatre (19.304) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

L'associé unique approuve les résolutions suivantes:

Première résolution

3. L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent quatre-vingt-deux mille six cents euros (EUR 482.600,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à quatre cent quatre-vingt-quinze mille cent euros (EUR 495.100,-) représenté par dix-neuf mille huit cent quatre (19.804) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à travers l'émission de dix-neuf mille trois cent quatre (19.304) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

Toutes les dix-neuf mille trois cent quatre (19.304) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par KAURI CAPITAL 1, prémentionnée, ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, prénommé, pour un prix total de quatre cent quatre-vingt-deux mille six cents euros (EUR 482.600,-), dont l'intégralité a été versée au capital social de la Société.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par KAURI CAPITAL 4, prémentionné, de façon à ce que le montant total de quatre cent quatre-vingt-deux mille six cents euros (EUR 482.600,-) sont à la disposition de la Société, tel que produit par devant le notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-quinze mille cent euros (EUR 495.100,-) représenté par dix-neuf mille huit cent quatre (19.804) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Opitz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2007, Relation: EAC/2007/4521. — Reçu 4.826 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007072804/239/121.

(070078187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Rhoms Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 29, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 102.305.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RHOMOS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007073165/3460/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07529C. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Ogla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 61.575.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société anonyme FINWIT HOLDING S.A., avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, ici représentée par Monsieur Albert Seen, conseiller économique, demeurant à L-7618 Larochette, 17, Leedebach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme OGLA S.A. (ci-après la «Société»), avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61.575, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 381 du 20 décembre 1989,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 8 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1275 du 3 septembre 2002.

b.- Que le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société dissoute.

k.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

l.- Que tous pouvoirs sont conférés à tout représentant légal de la société anonyme SUXESKEY S.A., avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, pour faire et signer tous actes et documents nécessaires auprès de toutes institutions et administrations en vue de la clôture définitive de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Seen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2007, Relation GRE/2007/2352. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007073155/231/55.

(070079337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Pascha Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.789.

L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PASCHA HOLDING S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.789 (NIN 2001 4000 705),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 février 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 818 du 27 septembre 2001,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine Tulumello, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Modification de l'article 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

2) Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter la prédite résolution.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le septième alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 7). La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter la prédite résolution et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: L. Verelst, M.-R. Tulumello, S. Antonelli, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 6 juin 2007, Relation: ECH/2007/610. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 juin 2007

H. Beck.

Référence de publication: 2007072864/201/53.

(070078790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Vivalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 25.940.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 mai 2007 à 11h30 à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs:

COSAFIN S.A.

Koen Lozie

Jean Quintus

Et du Commissaire aux Comptes:

V. O. CONSULTING LUX S.A.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007072531/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02684. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Indra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 56.513.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072139/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03805. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

De-Ar Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 80.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour DE-AR IMMO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007072145/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04558. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

COMALFI, Compagnie Alimentaire et Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 38.861.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

COMALFI COMPAGNIE ALIMENTAIRE ET FINANCIERE S.A.

R. Donati / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007072340/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04079. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

RMC Participations (Soparfi) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 68.534.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.
FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007072343/1429/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03883. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Topvision Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Op Tomm.
R.C.S. Luxembourg B 10.943.

Im Jahre zwei tausend und sieben, den fünf und zwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft TOPVISION LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-5485 Wormeldange-Haut, 2, op Tomm, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 10.943, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Constant Knepper, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Remich, am 13. April 1973, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 104 vom 18. Juni 1973,

und deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Februar 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 897 vom 19. Oktober 2001.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Udo Valerius, Kaufmann, wohnhaft in Wormeldange-Haut.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Helmut Schreiber, Kaufmann, wohnhaft in Mainz, (Bundesrepublik Deutschland).

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Michael Besier, Kaufmann, wohnhaft in Wiesbaden, (Bundesrepublik Deutschland).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Feststellung der Abtretung von 40.387 Aktien durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PHOTOHAUS BESIER GmbH, an Herrn Udo Valerius.
2. Feststellung dass die Gesellschaft nur noch einen einzigen Aktieninhaber hat.
3. Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass gemäß einer Aktienübertragungsvereinbarung vom 24. Mai 2007, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PHOTOHAUS BESIER GmbH, mit Sitz in D-65205 Wiesbaden-Erbenheim, Berliner Strasse 180, ihre 40.387 Aktien an Herrn Udo Valerius, Geschäftsführer, wohnhaft in L-5482 Wormeldange-Haut, 2, Op Tomm, abgetreten hat.

Eine Kopie dieser Aktienübertragungsvereinbarung, von den Kompargenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt weiterhin fest, dass nach erfolgter Aktienübertragung, die Gesellschaft nur noch einen einzigen Aktieninhaber hat.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sieben hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: U. Valerius, H. Schreiber, M. Besier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juin 2007, Relation GRE/2007/2460. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 25. Juni 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007073463/231/60.

(070082256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Imminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 83.301.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073223/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05226. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

**Ilmauria S.A., Société Anonyme,
(anc. Ilmauria S.A.H.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.170.

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ILMAURIA S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.170 (NIN 2006 4001 214),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1848 du 3 octobre 2006,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Madame Natacha Demand, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale en ILMAURIA S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ILMAURIA SA.»

2.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la détention de marques et de brevets, la prise de participations, sous quelque forme que se soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

3.- Modification de l'article 19 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

4.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en ILMAURIA S.A. et par conséquent de modifier l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ILMAURIA S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la détention de marques et de brevets, la prise de participations, sous quelque forme que se soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 19 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les prédites résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Galowich, N. Demand, G. Gredt, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 juin 2007, Relation: ECH/2007/653. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 juin 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007073183/201/86.

(070079248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Ligne Rouge S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.749.

—
EXTRAIT

Il a été décidé par le liquidateur, en date du 26 avril 2007, de transférer le siège social de la société au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007073173/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04719. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Manulife European Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 100.635.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007073172/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04410. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

Flyer Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.806.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007072487/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02716. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Flyer Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.806.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007072486/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02715. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

Flyer Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.806.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007072485/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02713. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

KP Interiors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.528.

Par résolution signée en date du 9 mai 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Thomas C Keen, avec adresse au 200, Crescent Court, TX-75201 Dallas, Etats-Unis, de son poste de gérant A avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur John Wilson, avec adresse au 1420, Sandstone Ct, TX-76092 Southlake, Etats-Unis, en tant que gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072481/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Lowatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 108.510.

Im Jahre zweitausendsieben, am einunddreissigsten Mai.

Vor Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

Torsten Zeigan, Privatangestellter, wohnhaft zu D-66706 Perl, Bergstrasse 8,
alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LOWATRA SARL, mit Sitz L-1114 Luxembourg, 3,
rue Nicolas Adames, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 108510, gegründet gemäss
Urkunde aufgenommen vor Notar André Schwachtgen aus Luxemburg am 1. Juni 2005, veröffentlicht im Memorial, Recueil
Spécial des Sociétés et Associations C Nummer 1131 vom 2. November 2005,
welcher in einer Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluß

Er beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Schengen zu verlegen.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird der erste Abschnitt von Artikel 5 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

« **Art. 5.: erster Abschnitt.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schengen.»

Dritter Beschluß

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-5445 Schengen, 1E, route du Vin festgelegt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben,

Gezeichnet: T. Zeigan, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 6 juin 2007, Relation: REM/2007/1318. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 juin 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007072056/218/33.

(070077855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Café de la Mine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4698 Lasauvage, 153, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 128.742.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange

A comparu:

- Madame Gisèle Heyden, administrateur de sociétés, demeurant à B Athus, agissant au nom et pour compte de:
- Monsieur Marchal Dominique, gérant, demeurant à F-54860 Haucourt-Moulaine, rue Saint-Eloi, 44 né à Longwy le 8 mai 1960
- Madame Fournier Sabine, sans emploi, demeurant à F-54860 Haucourt-Moulaine, rue Saint-Eloi, 44 née à La Tronche le 1^{er} septembre 1978,
- en vertu de procurations annexées au présent acte.

Laquelle comparante, ès-qualité a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société commerciale et de participations financières qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la dénomination de CAFE DE LA MINE SA.

Cette société aura son siège dans la Commune de Differdange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée

Art. 2. La société a pour objet toutes activités en rapport direct ou indirect avec le commerce de détail d'un débit de boissons alcoolisées ou non, de petite restauration à consommer sur place, frieterie, l'exploitation d'appareils à musique ou toutes autres machines à jeux, la vente de tabacs sous n'importe quelles formes, l'organisation d'activités récréatives dans le sens le plus large du terme. Elle pourra également s'intéresser à toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet et à la prise de participations sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, à l'exception de toutes activités réglementées par la loi du 5 avril 1993 et telle qu'elle a été modifiée par la suite, sur le secteur financier. Elle pourra notamment participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elles s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle opte également pour l'objet SOPARFI tel que défini par la loi luxembourgeoise en vigueur. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise. Elle est autorisée à faire des emprunts

et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes physiques, morales, privées, aux associés ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- euros) divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
- Monsieur Marchal Dominique:	60
- Madame Fournier Sabine:	40
Total:	100

Les actions ont été partiellement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 8.000,- euros se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Il seront rémunérés ou non en fonction de la décision de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs ou non, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Chaque administrateur ou personne mandatée ne pouvant représenter qu'un seul administrateur à la fois. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un l'administrateur-délégué et par la co-signature obligatoire de l'administrateur détenant l'autorisation d'établissement si l'objet de la société en exige une.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier samedi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2008.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, es qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs pour un mandat non rémunéré:
 - a) Monsieur Marchal Dominique ci-dessus dénommé
 - b) Madame Fournier Sabine ci-dessus dénommée
 - c) Madame Marchal Betti demeurant F-54860 Haucourt-Moulaine, rue Saint-Eloi, 25 née à Longwy le 24 juillet 1961
3. est appelé aux fonctions de commissaire: La société anonyme NG WEB BUSINESS SA (RC B No 79347), avec siège social à L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.
4. le siège social de la société est fixé à L-4696 Lasauvage, rue Principale, 153
5. Est nommé au poste d'administrateur-délégué pour un mandat rémunéré: Monsieur Marchal Dominique ci-dessus dénommé

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Heyden, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 24 mai 2007, Relation: EAC/2007/5474. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 juin 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007072003/207/107.

(070077719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

i2i Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 96.727.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072044/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04813. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

International Transinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.365.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président à savoir la société LOUV S.à r.l. représentée par Madame Ariane Vigneron, mandataire de la société. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 21 février 2007.

FINDI S.à.r.l. / LOUV S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil

I. Schul / A. Vigneron

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007072162/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04662. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Assotex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 45.114.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007072167/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04597A. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

ESRI BeLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.557.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour ESRI BELUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007072180/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01809. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Eurimar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 18.929.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour EURIMAR S.A.

Signature

Référence de publication: 2007072182/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01805. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

First Marketing Financial Services (FMFS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.710.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour FIRST MARKETING FINANCIAL SERVICES (FMFS) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007072179/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01811. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

ARTEMIS Information Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 15, rue du Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 36.326.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072183/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04807. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Léon KREMER & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 18, Zone d'Activité Zare Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 22.304.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LEON KREMER & FILS SARL

Signature

Référence de publication: 2007072185/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01297. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pastificio Bolognese, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 17.696.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PASTIFICIO BOLOGNESE SARL

Signature

Référence de publication: 2007072186/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05527. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070077434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

Novafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.367.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

NOVAFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007072416/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02424. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.
